

Le conseil approuve les termes et modalités du contrat départemental de territoire et autorise Le Maire à le signer. L'enveloppe de subventions allouée à la commune devra être utilisée suivant le rythme et la maturité des projets sur la période 2022/2027.

Le conseil a été informé de l'évolution du dossier pour la réalisation d'une étude de réhabilitation et redynamisation du centre-bourg.

Considérant que l'état de la chapelle de Saint Eloi constitue un péril pour la sécurité des usagers, Le conseil sollicite la visite de la commission de sécurité de la Préfecture des Côtes d'Armor afin de permettre à la collectivité de prendre les décisions adaptées en vue de phaser dans le temps les travaux, selon les urgences, et selon les financements possibles.

Le conseil a fait le point sur la rentrée scolaire 2022/2023 au RPI Paule-Plévin et se réjouit de la hausse des effectifs. Les enseignantes souhaitent mettre en place un jardin partagé à vocation pédagogique avec les élèves et souhaitent être accompagnées par des bénévoles qui seraient responsables du suivi et de l'entretien de ce jardin. Les personnes qui souhaitent s'investir dans le projet peuvent s'inscrire en mairie.

Le conseil a pris acte du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable sur le territoire du syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat. Ce rapport est consultable en mairie.

Les tarifs de la redevance d'assainissement 2023 ont été fixés comme suit :

- Abonnement 60 €
- + 1.15 €/m<sup>3</sup> d'eau consommée

Accord du conseil pour le renouvellement du contrat d'entretien et de maintenance des installations campanaires de l'église avec la Société Alain Macé de Trégueux.

Le cabinet ING Concept de Landivisiau a été retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la voie du Lotissement de Kéristen Vian.

Accord du conseil pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Amicale Laïque de Paule-Plévin pour la prise en charge de la piscine de l'année scolaire 2021/2022.

Le Conseil a pris acte du classement des archives communales réalisé par le Centre Départemental de Gestion.

Morgan Le Cras a été désigné correspondant incendie et secours de la commune de Paule.

Dans le cadre de la sobriété énergétique, le conseil a décidé de la réduction du temps d'éclairage public à savoir allumage à 6h45 le matin et extinction à 21 h le soir. Le lancement des illuminations de Noël débutera le 9 décembre pour une durée de 3 semaines.